

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2017

Etaient présents : Pierre DESPRÉS, Maire, Elisabeth GUIHENEUX, Yvan MARSOLLIER, Noëlle BESNARD, Amand LETORT, adjoints, Loïc MARSOLLIER, Françoise GAULTIER, Marie-Christine MORIN, Thérèse SAUDRAIS, Martine LEGRAS, Eric MARTIN, Olivier DESPREZ, Antoine GEFFRAY, Marylène DOINEAU, Katia BONNANT, Sandrine DYLLIS, Mathieu VINCENT

Pouvoirs : Jean-Michel ROUSSEAU pouvoir à Noëlle BESNARD, Aymeric MASSIET du BIEST pouvoir à Mathieu VINCENT, Pierre MOUEZY pouvoir à Pierre DESPRÉS, Martine MIGOT pouvoir à Thérèse SAUDRAIS, Catherine GOUBIN pouvoir à Antoine GEFFRAY, Jean-Charles MOREAU pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT

Excusée : Annie BOUSSEAU

Absents : Laurent QUICHON, Brigitte GARDAN

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

DECISIONS –

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concerne notamment un contrat pour la réalisation d'une étude de densification sur le secteur de la Vannerie en entrée sud de la commune pour une intégration éventuelle dans le cadre de la révision du PLU avec le cabinet ARCHIPOLE, un contrat de vérification de l'installation de protection contre la foudre avec BCM Foudre, un contrat de maintenance pour les portes sectionnelles des ateliers municipaux et de la salle de sports ainsi que pour le portail de la station d'épuration avec AF Maintenance, un contrat de maintenance pour le décanteur de la station d'épuration avec la société ALFA LAVAL.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Arrivée de Annie BOUSSEAU à 20 heures 55

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL –

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel, pour la présentation de ce dossier. Elle communique à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du budget principal. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 16 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement =	4 977 394,00 €
Section d'Investissement =	5 436 603,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***ADOPTE le budget primitif 2017 du budget principal tel que présenté.***

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT –

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel, pour la présentation de ce dossier. Elle communique à l'assemblée le projet de budget primitif 2017 du budget annexe assainissement. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 16 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation =	1 544 262,99 €
Section d'Investissement =	2 264 032,89 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***ADOPTE le budget primitif 2017 du budget annexe Assainissement tel que présenté.***

FINANCES – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE LA BASILIQUE ET LOYER DU PRESBYTÈRE –

Le Maire précise que, comme chaque année, pour permettre l'exécution du budget, il convient de prendre une délibération concernant le montant alloué pour le gardiennage de la Basilique ainsi que pour le loyer du presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- ***FIXE à 546 € pour l'année 2017 le montant de l'indemnité à verser pour le gardiennage de la Basilique,***
- ***PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6282,***
- ***FIXE le montant du loyer du presbytère à 546 €,***
- ***PRECISE que la recette est inscrite au budget primitif 2017 à l'article 75752.***

MARCHÉS PUBLICS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE JOURNAL « GRAIN DE SEL » -

Le Maire précise que les marchés passés en 2015 pour la réalisation du bulletin municipal « Grain de Sel » étant soldés, une consultation a été lancée pour la réalisation des 2 numéros de 2017, ainsi que ceux de 2018 et 2019.

Il est proposé d'attribuer ce marché à l'imprimerie REUZÉ pour les 2 lots de ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **RETIENT** les offres de l'imprimerie REUZÉ telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec cette entreprise.

MARCHÉS PUBLICS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE –

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il indique qu'une consultation a été lancée afin d'acquérir une nouvelle balayeuse de voirie, en remplacement de la balayeuse qui ne fonctionne plus et pour laquelle les coûts de réparation sont devenus trop onéreux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **RETIENT** l'offre de la société MATHIEU S.A. - ARRAS - correspondant à l'acquisition d'une balayeuse RAVO CR540 XL au prix suivant :
offre de base = 168 622,80 € TTC
option 1 (troisième balai) = 9 480,00 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché se rapportant à cette décision avec la société MATHIEU S.A.

MARCHÉS PUBLICS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE –

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il indique qu'une consultation a été lancée afin d'acquérir une nouvelle tondeuse, en remplacement de la tondeuse TORO qui avait été achetée en 2003 et qui ne correspond plus aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **RETIENT** l'offre de la société SOLVERT LABOR HAKO correspondant à l'acquisition d'une tondeuse TORO GR4000 49 cv au prix de 85 830 € TTC,
- **RETIENT** l'offre de reprise proposée par la société SOLVERT LABOR HAKO au prix de 1 500 € pour la tondeuse TORO de 2003,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché se rapportant à cette décision avec la société SOLVERT LABOR HAKO et à émettre le titre de recettes pour la reprise.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DAVID –

Le Maire indique que la ville souhaite acquérir la propriété DAVID, sise 2 faubourg de Nantes (Section AZ 153 – 158 – 159) d'une superficie de 2 428 m². M. Antoine DAVID, représentant la société RENOV'LOC, propriétaire des lieux, a donné son accord pour une acquisition au prix de 140 000 € net vendeur.

Le propriétaire s'est engagé à réaliser les divers travaux

Le Conseil Municipal doit se positionner sur cette acquisition, ainsi que sur le prix, et autoriser le Maire à signer à l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'acquérir la propriété DAVID au prix de 140 000 €,
- **PRÉCISE** que les frais notariés seront pris en charge par la Ville de La Guerche-de-Bretagne,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié, qui sera établi par Me Pascal ODY, notaire à La Guerche-de-Bretagne, et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017 – 2018 –

M. le Recteur d'Académie vient de nous informer de l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école maternelle Sonia Delaunay pour l'ouverture de classe bilingue français – breton pour la rentrée 2017 – 2018.

Le courrier précise également le retrait d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire Brisou – Pellen pour cette même année scolaire.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ces propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **EMET** un avis favorable à l'affectation conditionnelle d'un emploi à l'école maternelle Sonia Delaunay pour l'ouverture d'une classe bilingue français – breton à la rentrée scolaire 2017 – 2018,
- **EMET** un avis favorable au retrait d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire BRISOU-PELLEN pour la rentrée scolaire 2017 - 2018 sous réserve que l'effectif des élèves scolarisés le nécessite,
- **MANDATE** le Maire pour en informer M. l'Inspecteur d'Académie.

AFFAIRES DIVERSES -

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 30

La Secrétaire de séance,
Sandrine DYLLIS

Le Maire,
Pierre DESPRES